

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-quatrième session

RAPPORT DU

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SUR SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Genève

12 et 13 juin 2024

Rapporteur : S. E. M. Sabri Bachtobji (Tunisie)

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	ii
Introduction.....	1
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants	2
Élection du second Vice-Président du Bureau	2
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres	2
Exposé de la Directrice générale	3
a) Rapport annuel 2023	3
b) Point sur les activités en cours	3
Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	6
a) Présentation du Rapport financier	6
b) Déclaration du Vérificateur externe des comptes.....	6
Révision du Programme et Budget pour 2024	8
Barème des quotes-parts pour 2025.....	10
Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM	10
Exposé du Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel	11
Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées.....	12
Rapport sur la gestion des ressources humaines.....	12
Déclaration de la Présidente du Comité de l'Association mondiale du personnel	13
Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres.....	13
a) Approche globale de l'OIM en matière de préparation aux phénomènes climatiques, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique	14
b) Note d'information 2024 de l'OIM sur les données : Des données porteuses de transformation pour l'action, l'analyse et la prévision	17
Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement.....	20
Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires.....	21
Informations actualisées sur la stratégie de mobilisation des ressources de l'OIM et les possibilités de financement.....	22
Partenariats de l'OIM avec le secteur privé	23
Autres questions.....	23
Clôture de la session.....	24

Sigles et acronymes

CAD-OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
COP 29	Vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
OIT	Organisation internationale du Travail
PSEA	Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles
PSEAH	Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel
RSO	Revenus de soutien opérationnel
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
WASH	Eau, assainissement et hygiène

**RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
SUR SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION**

Introduction

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa trente-quatrième session au Centre international de conférences Genève, à Genève (Suisse), les 12 et 13 juin 2024. Il a tenu quatre séances, présidées par Mme K. Stasch (Allemagne) et Mme A. C. Gervasi Díaz (Pérou), auxquelles certains participants ont pris part à distance.

2. Les États Membres ci-après étaient représentés¹ :

Afghanistan	Djibouti	Luxembourg	République-Unie de
Afrique du Sud	Égypte	Macédoine du Nord	Tanzanie
Albanie	El Salvador	Madagascar	Roumanie
Algérie	Équateur	Malawi	Royaume-Uni
Allemagne	Espagne	Mali	Rwanda
Angola	Estonie	Malte	Saint-Siège
Argentine	États-Unis d'Amérique	Maroc	Samoa
Australie	Éthiopie	Mauritanie	Sénégal
Autriche	Fédération de Russie	Mexique	Serbie
Azerbaïdjan	Fidji	Monténégro	Sierra Leone
Bahamas	Finlande	Mozambique	Slovaquie
Bangladesh	France	Myanmar	Slovénie
Bélarus	Gambie	Namibie	Soudan
Belgique	Géorgie	Népal	Soudan du Sud
Bolivie (État plurinational de)	Ghana	Nicaragua	Sri Lanka
Bosnie-Herzégovine	Grèce	Niger	Suède
Botswana	Guatemala	Nigéria	Suisse
Brésil	Guinée	Norvège	Tadjikistan
Bulgarie	Honduras	Pakistan	Tchad
Burkina Faso	Hongrie	Panama	Tchéquie
Burundi	Inde	Paraguay	Thaïlande
Cameroun	Iran (République islamique d')	Pays-Bas (Royaume des)	Togo
Canada	Irlande	Pérou	Tunisie
Chili	Israël	Philippines	Türkiye
Chine	Italie	Pologne	Ukraine
Chypre	Jamaïque	Portugal	Uruguay
Colombie	Japon	République de Corée	Vanuatu
Congo	Jordanie	République démocratique du Congo	Venezuela (République bolivarienne du)
Costa Rica	Kazakhstan	République démocratique populaire lao	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Kenya	République de Moldova	Yémen
Croatie	Lesotho	République dominicaine	Zambie
Cuba	Lettonie		Zimbabwe
Danemark	Lituanie		

¹ La liste des participants est reproduite dans le document S/34/11. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Comité permanent](#).

Ouverture de la session et pouvoirs des représentants

3. La Présidente a déclaré la session ouverte le mercredi 12 juin 2024 à 10 h 10.
4. Le Comité permanent a noté que la Présidente avait confirmé que tous les pouvoirs avaient été trouvés en bonne et due forme.
5. En réponse à une demande formulée par la délégation permanente de l'Union européenne et la Représentation permanente de la Belgique pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté que des représentants de l'Union européenne prennent part aux délibérations en qualité d'experts.

Élection du second Vice-Président du Bureau

6. Le Comité permanent a élu Mme Ana Cecilia Gervasi Díaz (Pérou) seconde Vice-Présidente du Bureau, son prédécesseur à ce poste, élu en novembre 2023, ayant quitté Genève.
7. La seconde Vice-Présidente du Bureau s'est dite honorée d'avoir été élue en cette période si déterminante pour l'Organisation, qui faisait l'objet de grandes mesures de réforme introduites par la Directrice générale Amy Pope, première femme à occuper ce poste. La seconde Vice-Présidente s'est engagée à contribuer de manière constructive à l'action menée par l'OIM à l'appui des migrants et des communautés d'accueil partout dans le monde.

Adoption de l'ordre du jour

8. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document S/34/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote S/34/12.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

9. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 31 mars 2024) (C/115/4). Le total des contributions assignées restant dues pour 2023 et les années antérieures et de celles à régler pour 2024 s'élevait, à cette date, à 65 683 102 francs suisses. Depuis la parution du document, cependant, des paiements avaient été reçus de 24 États Membres, réduisant ce montant à 58,5 millions de francs suisses. Le nombre d'États Membres visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution était passé à 18, dont 11 conservaient leur droit de vote. Pour l'heure, cinq États Membres en retard de paiement avaient négocié un échéancier de paiement. L'un d'entre eux n'avait pas honoré ses obligations en vertu de l'échéancier et, par conséquent, était réputé avoir perdu son droit de vote.
10. L'Administration a rappelé que les États Membres en retard de paiement avaient la possibilité de souscrire un échéancier de paiement souple qui leur permettait de s'acquitter de leurs contributions en souffrance de la façon qui leur convenait le mieux. Un tel échéancier de paiement prévoyait que l'État Membre effectue un premier paiement en règlement de la contribution assignée due pour l'année en cours et souscrive un échéancier de paiement pluriannuel. Il offrait en outre la possibilité à cet État de régler ses arriérés dans la monnaie locale, à condition que l'Organisation soit en mesure d'utiliser les fonds à court terme dans le pays en question.
11. Le Comité permanent a pris note des informations figurant dans le document C/115/4 et des renseignements additionnels communiqués par l'Administration. Il a vivement engagé les

États Membres en retard de paiement à s'acquitter intégralement de leurs contributions ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

Exposé de la Directrice générale

- a) Rapport annuel 2023**
- b) Point sur les activités en cours**

12. Le Comité permanent était saisi du Rapport annuel abrégé 2023 (document C/115/5), du Rapport annuel 2023 (document C/115/INF/1), du projet de résolution y afférent (document S/34/L/1) et du document intitulé Mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne – Informations actualisées n° 10 (S/34/INF/1).

13. La Directrice générale a prononcé une déclaration intégralement reproduite sous la cote S/34/10, complétée par un diaporama. Au cours des huit mois qui s'étaient écoulés depuis sa prise de fonctions, l'équipe de direction de l'OIM n'avait ménagé aucun effort pour mettre en œuvre la vision de l'Organisation, à savoir réaliser le potentiel qu'offrait la migration tout en aidant les populations les plus vulnérables. Les données ne laissaient aucune place au doute : la migration, et les migrants, constituaient d'importants leviers de résilience, de croissance et de prospérité économique et de puissants moteurs du développement durable partout dans le monde. Malheureusement, depuis de nombreuses années, le système permettant au monde d'exploiter ce potentiel peinait à répondre aux besoins des migrants, des communautés d'accueil et des pays d'origine, de transit et de destination. Le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, qui avait été établi en étroite consultation avec les États Membres, rendait compte de la volonté de l'Organisation de repenser ce système afin qu'il soit possible de faire plus que de réagir aux migrations après coup.

14. Pour réaliser les trois objectifs du Plan stratégique – sauver des vies et protéger les migrants, trouver des solutions aux déplacements, et faciliter des voies de migration régulières –, il fallait deux choses : trouver les bonnes personnes et obtenir les financements adéquats. L'OIM investissait donc activement dans une meilleure planification de la main-d'œuvre et une meilleure gestion des effectifs, et renforçait une main-d'œuvre inclusive qui reflétait la diversité des États Membres de l'Organisation et des lieux dans lesquels elle œuvrait. Elle avait lancé son tout premier Appel mondial et redoublait d'efforts pour trouver des donateurs non traditionnels supplémentaires et obtenir des fonds auprès d'institutions financières internationales. Elle avait également entrepris un examen structurel du Siège et de la configuration mondiale et régionale des bureaux de l'OIM afin de permettre au Siège de mieux soutenir les opérations de terrain et d'aider l'Organisation à devenir plus interconnectée et plus résiliente. Elle avait décidé de créer le Groupe consultatif de donateurs, composé des principaux donateurs gouvernementaux de l'OIM, pour favoriser un dialogue plus approfondi sur le fonctionnement de l'OIM et la réforme, œuvrer à faire concorder les priorités de financement et établir une plateforme permettant à l'Administration d'échanger directement avec les donateurs.

15. L'OIM continuerait de compter sur l'appui et les conseils des États Membres dans le cadre de l'engagement collectif visant à réaliser le potentiel de la migration au bénéfice de toutes et tous, partout dans le monde.

16. De nombreuses représentations ont remercié la Directrice générale pour son rapport complet, qui rendait compte des efforts importants consentis pour doter l'OIM d'une approche plus stratégique et soulignait les progrès considérables réalisés dans le domaine de la gouvernance des migrations. Elles se sont félicitées des activités de l'OIM ayant permis de fournir rapidement une aide multisectorielle vitale à plus de 31 millions de migrants dans des situations de vulnérabilité en 2023, notamment en Afrique australe, en République islamique d'Iran, au Soudan, en Ukraine et au Yémen, et de soutenir

les efforts déployés par l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé. L'OIM a été instamment invitée à investir en vue d'intensifier les efforts ciblés de défense des droits humains des migrants face aux discours négatifs sur la migration et aux difficultés rencontrées par les migrants, y compris les traitements inhumains, la discrimination raciale et la xénophobie. Un État Membre a rappelé au Comité permanent la définition juridique du « statut de réfugié » et fait observer que ce statut ne devait pas être octroyé aux personnes qui migraient pour des raisons économiques.

17. Des États Membres ont salué le nouveau Plan stratégique et le processus consultatif dans le cadre duquel il avait été établi. Comme souligné par les pays champions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan stratégique donnait la priorité aux contributions à la mise en œuvre intégrale du Pacte mondial sur les migrations et exposait une vision commune de la collaboration devant permettre de relever les défis et de libérer le potentiel de la migration. Le Plan aiderait les parties prenantes à tirer parti des avantages que présentait la migration selon une approche consultative et inclusive, et permettrait de mieux protéger les migrants contre les trafiquants et les passeurs et d'atténuer les effets du changement climatique sur les populations migrantes. Les trois objectifs du Plan stratégique, qui étaient intégrés d'un bout à l'autre du Cadre stratégique de résultats, étaient conformes aux recommandations issues de l'évaluation de l'OIM réalisée récemment par le MOPAN, tout comme le plan visant à renforcer les fonctions de contrôle au cours de la phase suivante de la réforme du Cadre de gouvernance interne. L'action menée en vue de faciliter des voies de migration régulières s'inscrivait dans la ligne des efforts déployés par les États Membres en la matière, par exemple dans le cadre du processus de Rome lancé à l'occasion du Sommet Italie-Afrique en janvier 2024.

18. Plusieurs représentations ont salué les réformes structurelles, mais ont attiré l'attention sur le fait que le respect par le Siège et les bureaux régionaux des priorités définies dans le Plan stratégique ne devait pas se faire au prix de restrictions de l'action menée par l'OIM sur le terrain. Le regroupement des fonctions d'audit, de surveillance et d'évaluation au sein du Bureau du contrôle interne et la décentralisation des fonctions d'audit interne et d'enquête dans les bureaux régionaux étaient très prometteurs, par exemple aux fins de l'utilisation plus stratégique et de l'intégration de l'audit, de l'évaluation et des enquêtes, mais entraînaient également une charge de gestion plus importante, qui devrait être assurée par des capacités de gestion adéquates. Il serait également intéressant de disposer d'informations sur les implications financières en la matière. La Directrice générale a été remerciée pour les informations qu'elle communiquait régulièrement aux États Membres sur le processus de réforme, et encouragée à maintenir ce niveau de transparence.

19. Une représentation a dit regretter que le Plan stratégique, le Cadre stratégique de résultats et les réformes structurelles n'aient pas été soumis aux organes directeurs de l'OIM pour approbation formelle, car il s'agissait d'éléments déterminants pour les opérations de l'Organisation, qui entraînaient donc des conséquences directes pour les États Membres. Elle a invité instamment l'Administration à renforcer l'adoption progressive d'une gestion fondée sur les résultats à l'échelle de l'Organisation en mettant au point un système ouvert en ligne permettant de rendre compte des résultats, qui ferait apparaître les progrès globaux accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique. Elle a également dit souhaiter recevoir une analyse détaillée des gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne. Il serait par ailleurs souhaitable de consulter régulièrement le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance sur la mise en œuvre du Cadre afin de recueillir des observations utiles aux processus d'apprentissage de l'Administration.

20. La même représentation a demandé si l'OIM avait déjà recours à l'intelligence artificielle dans le cadre de ses opérations quotidiennes. S'il semblait inévitable que les technologies numériques jouent un rôle accru dans les activités de toutes les organisations, ce rôle devrait être stratégique et

bien planifié, et les éventuelles vulnérabilités en matière de cybersécurité devraient être dûment prises en compte.

21. Des États Membres et un groupe régional ont souligné que les financements souples étaient essentiels pour faire face aux crises émergentes et aux besoins à long terme en matière de développement et, par conséquent, pour réaliser les objectifs de l'OIM. L'Organisation devrait donc poursuivre ses efforts visant à diversifier la base de donateurs pour les contributions aux ressources de base. À cet égard, plusieurs orateurs se sont félicités de la mise en place du Groupe consultatif de donateurs, qui offrirait une excellente occasion d'approfondir le dialogue sur la manière dont l'Organisation renforçait sa structure de base pour superviser efficacement et de manière responsable sa croissance rapide et continue. Il a également été relevé que l'augmentation des contributions assignées, visant à assurer le bon financement des fonctions de base, était rapidement gagnée de vitesse par la croissance de la partie opérationnelle du budget.

22. Plusieurs représentations ont salué les efforts déployés pour accroître les fonds versés par le secteur privé. De nombreuses représentations ont remercié les donateurs qui avaient mis à disposition des fonds sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante et/ou ont invité instamment d'autres donateurs à faire de même.

23. Des États Membres et des groupes régionaux ont invité l'OIM à continuer de promouvoir et d'améliorer la coopération et la coordination entre les partenaires internationaux, et la cohérence avec leurs actions, y compris dans le cadre de ses fonctions de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, afin de mieux faire face aux enjeux migratoires à l'échelle mondiale, de promouvoir les synergies et d'éviter les doublons.

24. Des États Membres et la représentation d'un groupe régional ont également souligné la nécessité d'élaborer des initiatives sur la résilience climatique et la réduction des risques de catastrophe et de renforcer les initiatives existantes, en intégrant la mobilité humaine dans les plans d'adaptation au climat et en aidant les communautés à risque. Dans cette optique, des données solides, fiables, précises et cohérentes étaient indispensables à la prise de décisions et de mesures éclairées.

25. Plusieurs États Membres ont salué la nomination de la Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication.

26. En réponse aux questions et aux observations des États Membres, la Directrice générale a adressé ses sincères remerciements pour les avis détaillés fournis dans le cadre du processus consultatif sur le Plan stratégique. L'Administration prenait au sérieux l'obligation de renforcer sa structure de base et était résolue à faire en sorte que l'OIM reste adaptée à sa mission, notamment par une surveillance appropriée et l'allocation de ressources plus importantes pour, entre autres, les ressources humaines, le Bureau du Médiateur et les bureaux régionaux. Elle continuerait de mener de vastes consultations avec tous les États Membres sur le Cadre stratégique de résultats, de manière à ce que les ressources des États Membres soient employées avec efficacité. Dans le même esprit, les réformes structurelles devaient permettre à l'Administration d'identifier des sources de financement supplémentaires et d'éviter les lourdeurs administratives inutiles.

27. La Directrice générale a également remercié les États Membres qui avaient fourni des financements souples et a souligné que le Groupe consultatif de donateurs devait permettre de mener des consultations plus poussées sur l'utilisation de ce type de ressources.

28. La Directrice générale a assuré le Comité permanent que l'OIM continuerait d'assurer la coordination et la cohérence de ses activités avec les partenaires et les parties prenantes, afin de tirer

le meilleur parti de ce que tous les partenaires avaient à offrir et d'éviter le chevauchement des efforts. Malheureusement, le déploiement du nouveau système de planification des ressources d'entreprise avait été ralenti par une compréhension lacunaire du fonctionnement de l'OIM de la part du fournisseur. L'Administration était en contact étroit avec des organismes qui avaient déjà mis en œuvre des systèmes similaires afin de tirer des enseignements de leur expérience.

29. Un État Membre a exercé son droit de réponse au sujet de la déclaration d'un autre État Membre, qui, en retour, a exercé son droit de réponse.

30. Le Comité permanent a pris note des informations fournies par la Directrice générale dans son exposé, des observations formulées par les États Membres et l'Administration et des documents présentés, et a adopté la résolution n° 35 du 12 juin 2024 concernant le Rapport annuel 2023.

Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

- a) **Présentation du Rapport financier**
- b) **Déclaration du Vérificateur externe des comptes**

31. Le Comité permanent était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 (document C/115/3), du projet de résolution y afférent (document S/34/L/2), de la Déclaration du Vérificateur externe des comptes à la trente-quatrième session du Comité permanent des programmes et des finances sur les opérations financières de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2023 (document S/34/9), et du Rapport du Vérificateur externe des comptes à la cent quinzième session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2023 (document S/34/CRP/1).

32. L'Administration a noté que le Vérificateur externe des comptes avait validé les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, avait réalisé un audit de performance dans quatre pays et mené un audit de conformité portant sur 15 bureaux de pays. Présentant un résumé du document C/115/3 à l'aide d'un diaporama, elle a fait savoir que le montant total des dépenses en 2023 avait atteint un niveau record de 3,4 milliards de dollars É.-U. et que les produits, comprenant les contributions volontaires et les produits différés, s'étaient élevés à quelque 5,3 milliards de dollars É.-U.. L'ampleur de cette augmentation était remarquable, mais la vitesse à laquelle l'Organisation croissait engendrait également des risques nécessitant des mesures d'atténuation. Le nombre de projets actifs avait également augmenté de 3 %, pour s'établir à 3 617.

33. La partie administrative du budget continuait de représenter 2 % des dépenses combinées. Après intégration de la diminution de la provision pour créances douteuses et des charges, le déficit total reporté au début de l'exercice s'élevait à quelque 3,5 millions de francs suisses, soit un montant moins élevé que lors de l'exercice précédent. Les dépenses avaient augmenté de 17 %. Ce qui ressemblait à une diminution des dépenses pour certaines régions (Afrique, Asie et Amérique du Nord) était en réalité compensé par des projets mis en œuvre au titre d'activités d'appui à l'échelle mondiale. Les bureaux ayant enregistré les niveaux de dépenses les plus élevés étaient dans l'ensemble les mêmes qu'en 2022 ; de manière générale, les zones de conflit concentraient l'essentiel des dépenses élevées. Le total combiné des produits enregistrait une croissance constante, mais indiquait également que la structure de base de l'Organisation souffrait d'une insuffisance de ressources. La part des contributions sans affectation spéciale demeurait faible.

34. En ce qui concernait les actifs, l'OIM détenait une trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme importants. Le niveau d'activité plus élevé avait donné lieu à une augmentation des créances. La hausse de 735 % des stocks découlait de l'augmentation des réserves centrales visant à renforcer les interventions d'urgence de l'OIM. Les actifs incorporels

avaient augmenté grâce à des investissements dans la modernisation des systèmes informatiques, dans l'Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA) et dans des activités relatives au système de planification des ressources d'entreprise.

35. Pour ce qui était du passif, les contributions reçues de donateurs avant exécution avaient augmenté. Le passif au titre des avantages du personnel était intégralement financé par la réserve des indemnités de cessation de service relevant de la partie opérationnelle du budget et par une allocation annuelle relevant de la partie administrative du budget. La hausse des emprunts était due au prêt contracté pour le projet de nouveau bâtiment du Siège. Les calculs actuariels montraient que l'Organisation disposait de l'intégralité des fonds nécessaires pour les passifs relatifs aux dépenses de personnel au titre de la partie opérationnelle du budget, mais qu'elle restait exposée pour ce qui était de la partie administrative du budget.

36. En ce qui concernait les RSO, l'Organisation avait inscrit au budget près de 160 millions de dollars É.-U. pour la commission pour frais généraux liés aux projets, mais avait généré 192 millions de dollars É.-U., principalement grâce à une hausse considérable des intérêts créditeurs en 2023. Sur les revenus additionnels dégagés, 1,4 million de dollars É.-U. avaient été alloués à des dépenses additionnelles de base liées à la nécessité de renforcer les capacités pour assurer un tel volume de mise en œuvre. Le montant restant avait été versé dans la réserve de RSO conformément à la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020.

37. Les passifs éventuels comprenaient les cofinancements de donateurs non confirmés avant la signature par l'Organisation des accords relatifs aux projets, un projet de vote à l'intention des expatriés irakiens, qui selon toute vraisemblance serait retiré de la comptabilité en 2024, ainsi que tout un ensemble de plaintes et poursuites découlant de ses activités ordinaires. Les services en nature reçus avaient été quantifiés en jours-personnes.

38. La plupart des 65 recommandations du Vérificateur externe des comptes en suspens faisaient l'objet d'initiatives en cours. Toutefois, dans certains cas, le calendrier de mise en œuvre avait été perturbé par l'introduction en cours du système de planification des ressources d'entreprise.

39. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes a ajouté que le système de planification des ressources d'entreprise serait déployé de manière échelonnée entre août et novembre 2024.

40. Le Vérificateur général des comptes adjoint du Ghana, responsable du Département d'audit du Gouvernement central, a donné lecture des principaux points de la déclaration du Vérificateur externe des comptes, intégralement reproduite sous la cote S/34/9.

41. Au cours de la discussion qui a suivi, le Comité permanent a salué les améliorations apportées au rapport financier annuel. Un orateur a souligné la nécessité d'agir à l'égard de la structure de base, qui n'était plus adaptée à l'ampleur de l'action menée par l'Organisation. Il souhaitait savoir s'il existait d'autres moyens par lesquels les États Membres pouvaient appuyer l'OIM et si une réflexion avait été menée sur les questions de cybersécurité. Une autre oratrice a demandé des informations supplémentaires sur l'impact des contributions volontaires et sur les trois lignes de maîtrise du modèle de gestion des risques. Trois représentations se sont enquis des recommandations en suspens du Vérificateur externe des comptes : l'une a souhaité savoir quelles étaient les recommandations qui étaient considérées comme essentielles, une autre a suggéré d'étudier la possibilité de mettre en place un système en ligne de suivi des recommandations, et une troisième a salué les efforts menés en faveur de pratiques rigoureuses de gestion des risques et d'un soutien technique sur le terrain. L'importance de la recommandation sur l'actualisation du cadre de contrôle interne de l'OIM a également été soulignée.

42. Deux représentations ont demandé des détails – et l’une d’entre elles a requis une analyse des risques – sur la proposition de modification de l’article 7 du Règlement financier de l’OIM concernant la stratégie d’investissement et en particulier les critères de durabilité. Deux représentations ont salué les mesures prises pour lutter contre la fraude ; l’une d’entre elles a proposé d’ajouter un objectif spécifique de lutte contre la fraude et la corruption et de prévention de ces pratiques dans le Cadre stratégique de résultats et dans le Cadre de gouvernance interne, et a demandé si l’Administration avait pleinement pris en compte les orientations sur la gestion du risque de fraude élaborées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Une représentation a demandé au Vérificateur externe des comptes d’envisager de procéder à un examen du Bureau du contrôle interne de l’OIM.

43. L’Administration a répondu aux observations et aux questions en indiquant qu’elle prévoyait de publier en 2025 un rapport sur l’impact des contributions volontaires. Même si toutes les recommandations du Vérificateur externe des comptes étaient considérées comme essentielles, la rapidité de leur mise en œuvre pouvait varier selon l’ordre dans lequel elles étaient traitées compte tenu des interdépendances. L’actualisation du cadre de contrôle interne était prévue prochainement, mais certaines conditions préalables devaient être remplies. La modification de l’article 7 du Règlement financier de l’OIM avait été proposée en vue d’élargir l’éventail des placements accessibles à l’Organisation et de lui permettre de réaliser des placements à plus long terme. L’objectif de durabilité visait à garantir la conformité des placements avec les objectifs de développement durable. La réduction du nombre de placements à long terme était due à l’échéance de placements à 90 jours. L’approche de gestion des risques s’inspirait des orientations sur le risque de fraude mentionnées précédemment et était conforme à celles-ci, et sa mise en application dans l’ensemble de l’Organisation était en cours.

44. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 36 du 12 juin 2024 concernant le Rapport financier de l’exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Révision du Programme et Budget pour 2024

45. Le Comité permanent était saisi de la Révision du Programme et Budget pour 2024 (document S/34/6) et du projet de résolution y afférent (document S/34/L/3).

46. L’Administration a complété sa présentation de la Révision du Programme et Budget pour 2024 par un diaporama. La partie administrative du budget restait inchangée à 77 113 216 francs suisses. La partie opérationnelle du budget était passée de près de 1 milliard de dollars É.-U. à 2,7 milliards de dollars É.-U., dans toutes les régions et dans tous les secteurs de services. En conséquence, le budget des RSO avait également augmenté, passant de 210 millions de dollars É.-U. à 220 millions de dollars É.-U.. Les RSO couvraient les coûts de 74 % de la structure de base, mais constituaient également la part la moins fiable du budget de base. Étant donné que les RSO étaient composés des revenus provenant de la commission pour frais généraux et des intérêts créditeurs, un recul des dépenses entraînerait une baisse des revenus provenant de la commission pour frais généraux, tandis que les intérêts créditeurs étaient imprévisibles d’une année à l’autre.

47. L’augmentation de 10 millions de dollars É.-U. des RSO serait mise à profit pour renforcer les fonctions d’orientation stratégique et de contrôle de l’Organisation ; consolider les fonctions de gestion des ressources humaines et d’autres services partagés à l’échelle mondiale dans les centres administratifs de Manille et de Panama ; renforcer les services mondiaux tels que les technologies de l’information et de la communication, le Bureau du Médiateur et le Bureau du contrôle interne ; renforcer les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation ; et consolider la structure des bureaux régionaux et établir deux bureaux mondiaux, à Washington, D.C. et à Bruxelles, ainsi que deux bureaux sous-régionaux, à Pretoria et à Bruxelles.

48. Il ne serait pas possible d'accréditer avant la fin de l'année un chef de mission pour le bureau de pays du Canada chargé des partenariats et de la sensibilisation. Les crédits budgétaires correspondants seraient donc réaffectés à d'autres priorités institutionnelles en 2024 et un nouveau montant serait alloué dans les futurs documents budgétaires. Il devait également être entendu que les efforts de sensibilisation comprenaient l'information du public et la collaboration avec la société civile, le secteur privé et le grand public dans le but de promouvoir des questions qui s'inscrivaient dans la ligne des objectifs de l'OIM. Cette définition serait prise en compte dans les futurs documents budgétaires.

49. Un groupe régional, évoquant la hausse considérable du nombre de personnes déplacées en raison de conflits et de catastrophes naturelles/d'origine humaine, a salué l'augmentation de la partie opérationnelle du budget, en particulier pour ce qui était des activités menées sur le continent africain. Deux représentations se sont félicitées de la progression marquée des fonds alloués aux fonctions d'orientation stratégique et de contrôle et l'une d'entre elles a fait observer que les fonds versés par un gouvernement aux fins d'activités de l'OIM ne pourraient pas être utilisés pour lever des fonds dans le pays en question. Une autre représentation a salué le fait que l'accroissement des fonds rendu possible par l'augmentation des RSO serait mis à profit conformément au Plan stratégique de l'OIM 2024-2028.

50. Un groupe régional a demandé en quoi la création d'un poste de direction au sein du Département de l'action humanitaire et du relèvement/de la Division de la protection aiderait l'OIM à relever les défis posés par le nombre croissant de crises humanitaires qui sévissaient actuellement, pourquoi une somme de 399 000 dollars É.-U. avait été allouée au Bureau du Médiateur et des services de médiation pour des postes délocalisés dans les bureaux extérieurs et quel impact était attendu de cette allocation.

51. Ce même groupe régional a salué le fait que le processus de restructuration avait permis de réaliser des économies s'élevant à 662 900 dollars É.-U. et a demandé où ces économies avaient été faites concrètement. Un des membres du groupe a félicité l'OIM pour ses efforts de réforme structurelle, qui permettraient à l'Organisation d'être mieux à même de répondre aux crises, et a fait observer qu'il serait possible d'améliorer l'accès des migrants aux soins de santé en tirant profit de systèmes adaptés aux besoins locaux et présentant un bon rapport coût/efficacité. Un autre membre a salué l'essor des programmes de lutte contre la traite et des activités en faveur des migrants climatiques menés par l'OIM.

52. Une représentation a regretté que l'OIM n'ait pas consulté les États Membres de manière plus poussée sur l'ouverture récente d'un bureau régional à Panama.

53. En réponse à des questions sur les montants spécifiques alloués aux différents secteurs de programme (migration régulée par opposition à migration assistée ; projets de migration et santé au Moyen-Orient à un moment où les tensions étaient exacerbées dans cette région ; projets se rapportant au couple migration et développement durable susceptibles de renforcer la stabilité à long terme), l'Administration a rappelé aux États Membres que l'OIM n'allouait pas de fonds aux services décrits dans le Programme et Budget. Elle œuvrait aux côtés des gouvernements, des donateurs et des parties prenantes pour élaborer des projets visant des enjeux migratoires précis dans des pays donnés avant de rechercher des fonds pour ces projets. En outre, la décision de réduire le nombre de bureaux régionaux de neuf à six avait été prise dans l'optique de fournir un appui accru aux bureaux de pays grâce au financement de postes de chef de mission/de gestion des ressources dans les pays concernés et ainsi, de renforcer les possibilités de collecte de fonds.

54. Le Comité permanent a pris note du document S/34/6, de la présentation et des observations formulées par l'Administration et par les États Membres et a adopté la résolution n° 37 du 12 juin 2024 relative à la Révision du Programme et Budget pour 2024, approuvant ainsi le document S/34/6.

Barème des quotes-parts pour 2025

55. L'Administration a présenté le document intitulé Proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2025 (S/34/3) et a fait observer que le barème des quotes-parts de l'Organisation était complètement aligné sur celui des Nations Unies. Cependant, étant donné la date à laquelle était publié le barème des quotes-parts des Nations Unies, le nouveau barème était appliqué à l'OIM avec un décalage d'un an. En conséquence, le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2024 serait appliqué par l'OIM en 2025.

56. Le Comité permanent a adopté le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2025, tel qu'il était reproduit dans l'annexe du document S/34/3.

Rapport du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM

57. La représentation de la République de Corée, s'exprimant au nom du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM, a résumé les activités menées à ce jour par le Groupe de travail en 2024. Le Groupe de travail s'était pour l'heure réuni une fois. Au cours de cette réunion, plusieurs États Membres s'étaient dits favorables à ce que l'OIM devienne membre du Corps commun d'inspection (CCI) et l'un d'entre eux a appelé le Conseil à prendre une décision le plus tôt possible.

58. Des États Membres s'étaient également déclarés favorables à ce que l'OIM devienne membre de la Commission de la fonction publique internationale et avaient demandé des renseignements supplémentaires sur le nouveau cadre contractuel applicable au personnel de l'OIM, en particulier sur ses incidences financières et opérationnelles. Le Groupe de travail était convenu que l'OIM devrait conserver les liens qu'elle entretenait avec la Commission et, dans la mesure du possible, garantir le respect de ses normes et pratiques jusqu'à ce que l'examen et la mise en application du nouveau cadre contractuel soient achevés.

59. L'Administration avait fait le point sur les progrès réalisés par l'OIM concernant le renforcement de la protection sociale des migrants, dont la tenue d'une réunion technique avec l'OIT devant permettre d'échanger sur des domaines d'action conjointe. L'OIM avait également lancé une étude sur les difficultés et les possibilités que présentait la mobilité de la main-d'œuvre en Inde ; et, dans le cadre du Partenariat mondial des compétences dans le domaine de la migration, collaborait avec des partenaires en vue de rassembler connaissances et expertise pour promouvoir les compétences.

60. En ce qui concernait les privilèges et immunités, la Conseillère juridique avait exposé les difficultés auxquelles l'OIM était confrontée, soulignant que les privilèges et immunités avaient pour fins de réduire la charge financière et administrative de l'Organisation tout en assurant une égalité de traitement entre les États Membres et dans les conditions d'emploi offertes au personnel.

61. Des États Membres ont accueilli avec satisfaction la proposition consistant à ce que le Groupe de travail établisse une équipe spéciale sur le changement climatique et la migration chargée d'appuyer les discussions et de formuler des recommandations pour présentation finale au Conseil.

62. Au cours de la discussion qui a suivi, l'éventualité que l'OIM devienne membre du CCI a été accueillie favorablement par plusieurs orateurs, dont l'une a fait observer qu'il serait dans l'intérêt de l'OIM de mettre à profit le contrôle indépendant du Corps commun. Un autre orateur a demandé des éclaircissements au sujet des frais récurrents liés au statut de membre, tandis qu'un autre a fait remarquer que les incidences financières seraient compensées par une transparence et une responsabilité accrues.

63. Un orateur a demandé qu'un examen détaillé des incidences du statut de membre de la Commission de la fonction publique internationale soit réalisé et a relevé que l'OIM gagnerait certes en efficacité et en compétitivité en intégrant le régime commun des Nations Unies, mais qu'il convenait de garder à l'esprit l'environnement de travail particulier qui était le sien. Un autre orateur s'est dit favorable à l'établissement d'une équipe spéciale sur le changement climatique et la migration, mais a souligné qu'elle devrait être dotée d'un mandat clair. Un troisième orateur a encouragé l'OIM et l'OIT à poursuivre leur étroite collaboration en s'appuyant sur les domaines dans lesquels elles avaient des avantages comparatifs pour réaliser des objectifs communs au profit des migrants.

64. Le Comité permanent a pris note de l'exposé fait au nom du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM et des observations formulées par les États Membres.

Exposé du Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel

65. Le Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel (PSEAH) a présenté, à l'aide d'un diaporama, l'action menée à ce jour par l'OIM pour promouvoir un comportement éthique et prévenir les manquements. Ce bureau indépendant qui relevait directement de la Directrice générale avait été créé plus tôt dans l'année, donnant corps à l'attachement renouvelé de l'Administration aux principes d'intégrité et de responsabilité mis en avant dans le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028.

66. Il a été fait observer que les membres du personnel de l'OIM devaient impérativement respecter les normes les plus strictes afin de ne pas compromettre la qualité et l'utilité de l'action menée par l'Organisation. Il a également été noté que pour renforcer l'intégrité, la responsabilité et une culture de la déontologie, il fallait adopter une approche protéiforme englobant la responsabilité institutionnelle, l'aide aux victimes et la coordination avec les partenaires nationaux et internationaux.

67. L'Organisation avait établi une fonction chargée des questions de déontologie et de PSEAH de plus en plus solide, conformément à ses Normes de conduite. Dans ce cadre, une formation en ligne obligatoire ainsi qu'un éventail toujours plus large d'orientations et d'activités de sensibilisation avaient été mis en place, et des responsables de la PSEA étaient en poste dans 65 bureaux de pays dans toutes les régions.

68. À l'avenir, l'OIM devrait continuer à investir dans ses mécanismes de gouvernance et de responsabilité et à les renforcer afin d'être mieux à même de prévenir les manquements, d'atténuer les risques relatifs à l'intégrité et de s'acquitter de son mandat. Les priorités étaient notamment de renforcer les capacités locales et de continuer d'identifier et de cibler les types de manquement et les environnements à haut risque.

69. Un certain nombre d'États Membres ont salué les efforts soutenus consentis par l'OIM pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Deux

représentations ont jugé important que l'Organisation renforce son approche centrée sur les rescapés et améliore sa réponse aux manquements de ce type survenant dans un contexte humanitaire.

70. Une représentation a exhorté l'Organisation à élaborer un cadre de suivi et d'évaluation ainsi que des mesures plus efficaces pour atténuer les risques. Une autre a encouragé l'OIM à souscrire officiellement à l'Approche commune pour protéger de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, qui faisait la synthèse des principaux éléments des politiques, des pratiques et des normes.

71. Le Comité permanent a pris note de l'exposé du Bureau de la déontologie et de la PSEAH, ainsi que des observations faites par les États Membres.

Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées

72. L'Administration a présenté, à l'aide d'un diaporama, le document S/34/4 (Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM : informations actualisées n° 10). Lors de la phase d'élaboration du projet, l'OIM avait rapproché les propositions des architectes et les besoins des utilisateurs finals. Il fallait veiller à ce que la configuration, les éléments structurels et les équipements techniques du nouveau bâtiment permettent d'instaurer un environnement de travail flexible, compte tenu de la transformation des modalités de travail consécutive à la pandémie de COVID-19 et du fait que l'Organisation elle-même croissait et évoluait.

73. Concernant la certification environnementale du nouveau bâtiment, l'OIM avait décidé d'investir aux fins de la certification BREEAM au niveau « excellent ». Les contraintes du site en matière de sécurité faisaient toujours l'objet d'une concertation avec le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) des Nations Unies, et des discussions étaient en cours avec l'administration de l'État hôte. Un registre central des risques serait présenté lors de la trente-cinquième session du Comité permanent prévue en novembre 2024.

74. Une représentation a souligné la nécessité de disposer d'une ventilation des dépenses de projet estimées et de propositions pour le financement des coûts qui ne seraient pas couverts par le prêt. Elle a exhorté l'Organisation à prendre en compte les questions d'accessibilité et a réaffirmé l'importance d'établir un comité de surveillance composé d'experts et d'États Membres. Une deuxième représentation a suggéré d'associer le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance au projet afin d'obtenir des avis spécialisés de sa part, tandis qu'une troisième a demandé des informations complémentaires sur l'examen de l'évolution des pratiques sur le lieu de travail dont l'Organisation avait tenu compte lors de l'élaboration des plans.

75. Le Comité permanent a pris note du document S/34/4 (Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM : informations actualisées n° 10) ainsi que des observations faites par les États Membres.

Rapport sur la gestion des ressources humaines

76. L'Administration a présenté, à l'aide d'un diaporama, les activités du Département des ressources humaines. Le fait que l'effectif de l'OIM ait augmenté de 8 % au cours des neuf mois précédents témoignait de la confiance des États Membres vis-à-vis de l'Organisation, ainsi que des défis croissants que posait la migration dans le monde. Des efforts étaient actuellement déployés afin d'améliorer la représentation des femmes et des ressortissants de pays non membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE aux postes de grade P-5 et supérieur.

77. L'une des principales réalisations de l'année en cours avait été le lancement de la Stratégie axée sur les personnes 2024-2028 de l'OIM. Cette stratégie avait été mise au point en concertation

étroite avec les différents bureaux, divisions et unités de l'Organisation ainsi qu'avec le personnel, et s'inscrivait dans le droit fil du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. La migration occupait une place centrale dans le Programme de leadership dévoilé récemment, dont l'objectif était de jeter des bases claires pour la bonne mise en œuvre du Plan stratégique.

78. Le Département travaillait d'arrache-pied afin de déployer le système de planification des ressources d'entreprise et mettre en place un processus plus objectif, plus transparent et plus concurrentiel pour l'attribution des postes de direction, de sorte à repérer des talents aussi bien en interne qu'en externe.

79. Une représentation a souhaité obtenir des informations complémentaires sur le recrutement pour les nouvelles fonctions découlant du renforcement des ressources humaines au titre du budget pour 2024, et a demandé une évaluation de la capacité d'absorption aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie axée sur les personnes 2024-2028 de l'OIM. Une autre a souligné qu'il était important que le recrutement soit fondé sur le mérite et qu'une représentation géographique équitable soit assurée, et a exhorté le Département à remédier à la surreprésentation des femmes à certains grades.

80. Une oratrice a salué les initiatives visant à promouvoir l'inclusivité et la diversité, de meilleures conditions de travail et un perfectionnement professionnel continu, et espérait que les réformes renforceraient plus avant l'efficacité de l'OIM.

81. En réponse aux observations et questions des États Membres, l'Administration a indiqué que la Stratégie axée sur les personnes 2024-2028 de l'OIM comportait un certain nombre d'objectifs d'étape, notamment un examen du paysage contractuel visant à réduire la complexité et à permettre à l'Organisation de mieux s'aligner sur le régime commun des Nations Unies. S'agissant de la prévention de la fraude et de la corruption, le Département collaborait étroitement avec le Bureau du contrôle interne et l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel pour l'organisation de cours de formation obligatoires.

82. L'Administration a convenu qu'une main-d'œuvre recrutée dans un souci de transparence, d'équité et de diversité contribuait à renforcer l'Organisation, et a attiré l'attention des États Membres sur un portail en ligne leur permettant de consulter des données sur les ressources humaines ventilées par région ou par pays.

83. Le Comité permanent a pris note de l'exposé de l'Administration, ainsi que des observations faites par cette dernière et par les États Membres.

Déclaration de la Présidente du Comité de l'Association mondiale du personnel

84. La Présidente de la session a informé le Comité permanent que les élections du Comité de l'Association mondiale du personnel étant en cours, la déclaration qui serait faite par la Présidente du Comité serait fournie par écrit en temps opportun¹.

Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

85. Dans ses remarques liminaires, la Directrice générale adjointe chargée des opérations a insisté sur la nécessité de recourir à la prospective stratégique face aux défis protéiformes que posaient l'accélération des transformations démographiques et économiques dans le monde, les catastrophes de plus en plus fréquentes et graves, et les conflits. Le système humanitaire était poussé à ses limites

¹ Cette déclaration a depuis été publiée sur la [page Web](#) du Comité permanent.

et n'avait touché en 2023 que deux tiers des personnes ayant besoin d'une aide dans le monde ; et seulement 7,85 milliards de dollars É.-U. avaient été reçus sur les 46,8 milliards sollicités en 2024. L'OIM collaborait avec ses partenaires pour réduire les besoins, anticiper les risques futurs et ouvrir la voie à des solutions durables. La nouvelle approche associant l'ensemble de l'Organisation posait les jalons de solutions propres à atténuer les risques et à renforcer la capacité d'adaptation ainsi que l'autonomie des migrants et des communautés d'accueil. Face à ces enjeux complexes, les données jouaient un rôle crucial. Elles étaient essentielles pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIM, des interventions rapides et la prise de décisions éclairées.

a) Approche globale de l'OIM en matière de préparation aux phénomènes climatiques, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique

86. L'Administration a présenté le document intitulé Approche globale de l'OIM en matière de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique (S/34/7) ; présentation qu'elle a complétée par un diaporama. Elle a expliqué que, compte tenu de la corrélation étroite entre le changement climatique et les déplacements, l'OIM œuvrait à la mise en place d'une approche associant l'ensemble de l'Organisation en matière de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, en vue d'identifier et d'appliquer des solutions propres à soutenir les efforts déployés par les États Membres pour renforcer leur résilience et s'adapter à l'évolution de la situation climatique, tout en s'employant à réduire la charge de travail humanitaire.

87. Les dispositifs d'alerte rapide étaient essentiels pour permettre aux communautés de prendre des mesures préventives et il y avait lieu de les renforcer afin qu'ils atteignent les plus vulnérables. Du fait de ses compétences spécialisées en matière de données, l'OIM était bien placée pour contribuer à la définition de seuils et de facteurs déclencheurs pour les interventions et, dans le même temps, sa proximité avec les communautés lui permettait de fournir une aide humanitaire essentielle. L'Organisation s'employait à faciliter l'intégration des considérations liées à la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Les activités de renforcement des capacités avaient notamment consisté à élaborer des politiques nationales, à inclure les femmes dans le développement communautaire et les processus décisionnels ainsi qu'à recueillir et à analyser des données.

88. L'OIM collaborait étroitement avec divers partenaires en vue d'accroître les effets et la portée de son action. Ses efforts de sensibilisation avaient permis aux migrants et aux personnes déplacées d'être considérés comme des groupes concernés importants qu'il convenait de consulter dans le cadre du processus décisionnel relatif à l'affectation des fonds dans les États vulnérables aux phénomènes climatiques. Les données recueillies et analysées par l'OIM étaient utilisées pour éclairer les interventions humanitaires, mettre au point des dispositifs d'alerte rapide et appuyer l'élaboration de politiques.

89. L'Administration a appelé les États Membres à collaborer avec l'OIM pour faire face au changement climatique et aux déplacements, à investir en faveur d'une préparation efficace, à appuyer l'approche globale et les initiatives phares de l'Administration, à intégrer la mobilité humaine dans les politiques et plans nationaux relatifs au changement climatique et à faire valoir les besoins des personnes déplacées dans les discussions mondiales sur le climat et dans les mécanismes de financement, en vue de bâtir un avenir plus résilient et plus durable.

90. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs délégations sont convenues qu'il était urgent d'investir dans la préparation et dans la réduction des risques de catastrophe, dans un contexte où la charge de travail humanitaire et les besoins de développement s'intensifiaient. Des États Membres ont présenté des exemples illustrant les répercussions dans leur propre pays ainsi que les activités

stratégiques menées à l'échelle nationale ou régionale. Des orateurs ont salué l'approche globale associant l'ensemble de l'Organisation décrite dans le rapport ; une représentation a accueilli avec satisfaction la création de la Division de la préparation et de l'adaptation au changement climatique.

91. Les efforts déployés par l'OIM pour que la mobilité de la main-d'œuvre reste synonyme de stratégies d'adaptation au changement climatique ont été salués. Plusieurs représentations ont fait observer que l'amélioration et la diversification des voies de migration régulières constituaient une stratégie d'adaptation importante. Une représentation a souligné que la prise en main et la réduction au minimum des facteurs négatifs qui obligeaient les personnes à quitter leur pays profiteraient aux pays d'origine et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Deux représentations ont appelé l'attention sur les incidences de la mobilité interne et l'une d'entre elles a mis en avant le fait que les migrations internes rurales-urbaines dues au changement climatique étaient exacerbées par la baisse des rapatriements de fonds de migrants vers les ménages ruraux. Une autre a appelé à poursuivre les efforts visant à proposer des mesures qui permettent d'améliorer les voies de migration régulières existantes dans les situations de déplacement forcé lorsque le pays de destination ne disposait pas des voies légales nécessaires pour régulariser le statut migratoire des personnes touchées. Une autre représentation a préconisé de renforcer la résilience des communautés et d'appuyer les efforts qu'elles déployaient pour rester sur place, sachant que les interventions rapides visant à diminuer les pertes et les déplacements permettaient de réduire les besoins humanitaires ; et une autre a indiqué qu'il fallait rechercher des solutions proactives efficaces pour faire en sorte que les pays d'origine, de transit et de destination soient bien préparés. Une représentation a fait observer qu'il était important d'intégrer des considérations relatives à la migration environnementale dans les politiques et plans nationaux d'adaptation.

92. Un groupe régional et un certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'accent mis sur les dispositifs d'alerte rapide et les mesures préventives. Un État Membre a salué le fait que les fonds d'amorçage à des fins d'intervention précoce soient jugés hautement prioritaires dans le tableau de bord de l'OIM sur la préparation aux situations d'urgence, et d'autres se sont félicités du rôle joué par l'OIM dans l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général des Nations Unies. Une représentation a encouragé l'OIM à collaborer avec les États Membres afin de mieux comprendre dans quels cas la transposition à plus grande échelle des dispositifs d'alerte rapide pouvait avoir les retombées les plus importantes.

93. L'approche de partenariat adoptée par l'OIM et son esprit de collaboration ont été salués par de nombreux orateurs, qui ont encouragé l'Organisation à veiller à ce que les questions migratoires ainsi que les voix et vulnérabilités des populations déplacées soient prises en compte dans les enceintes internationales, de sorte que les migrations soient gérées de manière humaine, digne et ordonnée. Plusieurs États Membres ont souligné l'importance d'œuvrer en synergie avec les autres parties prenantes pour éviter tout chevauchement d'activités. L'un d'eux a instamment prié l'OIM de s'assurer que ses efforts s'inscrivaient dans la ligne des discussions menées au sein des enceintes consacrées au changement climatique et qu'ils ne dépassaient pas les cadres juridiques actuels, en soulignant que les discussions de ce type devraient être menées en étroite concertation avec les États Membres. Une représentation aurait souhaité obtenir davantage d'informations sur le rôle des coordinateurs résidents des équipes de pays des Nations Unies et sur les Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle, qui constituaient une ressource pertinente pour alimenter les plans et programmes nationaux. L'officialisation d'un partenariat resserré entre l'OIM et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a été saluée ; un groupe régional a estimé que la collaboration devait viser à renforcer l'échange de données, la recherche et la sensibilisation, et un État Membre a demandé des informations supplémentaires sur la forme que prendrait le partenariat et sur la façon dont les contributions des deux organisations se compléteraient mutuellement. En outre, un certain nombre d'États Membres ont encouragé une collaboration accrue avec d'autres organisations du système des

Nations Unies – pour favoriser une approche à l'échelle du système – et avec d'autres parties prenantes. Selon un participant, il était impératif de renforcer la coopération interinstitutions et intersectorielle dans les différentes situations de crise.

94. Le principe des responsabilités communes mais différenciées en matière d'adaptation et d'atténuation, inscrit dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a été évoqué par un groupe régional et la représentation d'un pays. Plusieurs orateurs, dont la représentation d'un groupe régional, se sont félicités des efforts déployés par l'OIM pour que la mobilité humaine et les déplacements soient pris en compte dans les décisions de financement liées aux pertes et préjudices, et deux États Membres ont noté avec satisfaction le rôle important joué par l'OIM concernant le fonds de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques permettant de faire face aux pertes et préjudices. Une représentation a demandé des informations supplémentaires sur les difficultés que les gouvernements rencontraient pour accéder à des financements liés aux pertes et préjudices dans le contexte de la mobilité humaine.

95. Plusieurs États Membres et groupes régionaux ont jugé nécessaire d'adopter des approches inclusives intégrant des savoirs locaux, traditionnels ou autochtones ainsi que des pratiques exemplaires internationales, la promotion de solutions prises en main à l'échelle locale permettant de favoriser leur prise en main à l'échelle nationale et de renforcer la résilience des communautés. Une délégation a fait observer qu'il était nécessaire de prendre en compte les vulnérabilités liées au genre pendant et après les catastrophes d'origine climatique. En outre, deux représentations ont jugé nécessaire de renforcer la résilience des communautés d'accueil.

96. Selon un État Membre, soutenir la transition écologique des pays en développement et des pays les moins avancés par des investissements demeurait une priorité, l'objectif étant de ne pas creuser davantage le fossé entre les nations et de ne pas entraver leurs efforts de développement ; le transfert de technologies et la mise en commun de connaissances étaient nécessaires pour créer une richesse partagée et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028.

97. Un groupe régional et un État Membre ont accueilli favorablement le recours à la modélisation des risques et à l'analyse de données pour anticiper les crises et éclairer le renforcement de la résilience et l'établissement des plans d'adaptation : la promotion de la préparation sur le long terme contribuait à réduire les vulnérabilités, tandis que la mobilité humaine devait être intégrée selon une approche à plusieurs volets érigeant la gestion de l'identité juridique et des documents en mesure préventive. Un groupe régional s'est félicité de la mise en œuvre d'initiatives permettant d'anticiper, d'éviter, de réduire et de gérer les risques à moyen et long terme dans le contexte du changement climatique. L'action que l'OIM menait conjointement avec le secteur privé pour mettre au point des technologies innovantes et développer l'expertise dans le domaine de la cartographie des risques et de l'analyse de données a été saluée.

98. Une représentation a appelé les États Membres à honorer leurs promesses et engagements et à mettre à la disposition des pays en développement les moyens de mise en œuvre nécessaires, notamment les technologies et les ressources financières requises, pour faire face à la menace existentielle que représentait le changement climatique. Des fonds additionnels d'aide à l'adaptation au changement climatique en Afrique étaient nécessaires pour réduire les flux de déplacement. Une oratrice a encouragé l'OIM à étudier de quelle manière les solutions de financement des risques de catastrophe pourraient contribuer à améliorer la rapidité et la prévisibilité des financements débloqués après une catastrophe pour soutenir les populations. Selon une autre représentation, il était important de mobiliser des ressources diversifiées en tenant compte du rôle joué par le secteur privé.

99. L'Administration a remercié les États Membres pour leurs contributions constructives. Elle a communiqué des informations sur les partenariats et les efforts de collaboration auxquels l'OIM participait actuellement, et a indiqué que l'Organisation collaborait étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sur la plupart des aspects mentionnés. Elle appuyait le déploiement national de l'initiative « Alertes précoces pour tous » dans 19 pays et œuvrait conjointement avec l'Union africaine à déployer plus largement des dispositifs d'alerte rapide sur le continent dans le cadre du programme relatif au système d'action rapide multirisque pour l'Afrique. Elle collaborait aussi avec la présidence de la COP 29 aux fins d'une nouvelle initiative de paix, afin que la mobilité climatique soit prise en considération de manière globale dans des interventions et mesures fondées sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

100. Les travaux menés avec une équipe spéciale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue d'élaborer des orientations sur l'inclusion de la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation arrivaient à leur terme. L'Organisation collaborait directement avec plus de 20 États Membres aux fins de la prise en compte de la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation ; sur 53 plans de ce type, 82 % mentionnaient la mobilité humaine et 66 % contenaient des dispositions spécifiques sur l'action relative à l'adaptation au climat et à la mobilité humaine. La mise en application d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour traiter les questions liées à la mobilité climatique permettait à l'Organisation d'accélérer plus délibérément des solutions durables.

b) Note d'information 2024 de l'OIM sur les données : Des données porteuses de transformation pour l'action, l'analyse et la prévision

101. L'Administration a présenté le document S/34/8 intitulé Institut mondial des données : Obtenir des résultats grâce aux données à des fins d'action, d'analyse et de prévision – informations actualisées 2024 ; présentation qu'elle a complétée par un diaporama. La collecte de données humanitaires pâtissait souvent de la fragmentation des outils et du caractère chronophage des procédures manuelles, qui limitaient l'intérêt de l'exercice et les possibilités de comparaison et ralentissaient les interventions. L'institut mondial des données de l'OIM – qui réunissait la Matrice de suivi des déplacements et le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et collaborait avec des partenaires comme Microsoft – œuvrait de concert avec les pôles régionaux de données et les experts de l'Organisation pour remédier à ces problèmes. Sa mission consistait à fournir des données et des analyses contribuant à sauver des vies, à proposer des solutions et à faciliter des voies de migration régulières.

102. Concernant les données utilisées à des fins d'action, l'OIM était la première source de données sur les déplacements au sein du système humanitaire et, à ce titre, participait au Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes. De fait, dans une récente étude indépendante sur l'action menée par le Comité permanent interorganisations dans le contexte des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, il était recommandé de mandater officiellement la Matrice de suivi des déplacements et de lui allouer des ressources, entérinant ainsi son rôle en tant que source de données clé sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à même de fournir des analyses portant par exemple sur les différences entre les déplacements ruraux et urbains dans un pays comptant un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Les analyses de données infranationales de ce type étaient déterminantes pour la conception, la chronologie et les modalités de financement des solutions, et pouvaient faciliter des approches à base locale aux fins de solutions durables adaptées aux dynamiques communautaires.

103. Concernant les données utilisées à des fins d'analyse, les États Membres avaient besoin de données cohérentes, comparables et ventilées pour coordonner des politiques et programmes à même de contribuer à réaliser le potentiel des migrations régulières et à réduire les effets néfastes

des migrations irrégulières. À cet effet, l'Institut mondial des données fournissait des données à l'appui des discussions stratégiques relatives aux voies de migration régulières en générant des aperçus des données à l'échelle nationale, faisant par exemple apparaître la migration nette pendant une période donnée et des pyramides des âges actuelles, au moyen d'un pipeline automatisé permettant de regrouper des données de l'OIM et des données provenant de sources accessibles au public. Les efforts déployés conjointement dans de nombreuses régions par le projet de l'OIM sur les migrants portés disparus et les équipes nationales de la Matrice de suivi des déplacements avaient mis en lumière des routes migratoires dangereuses, et l'équipe chargée du projet des indicateurs de gouvernance des migrations interviendrait prochainement à des fins d'analyse des données.

104. Concernant les données utilisées à des fins de prévision, compte tenu des mouvements de population imprévisibles influencés par le climat et par d'autres facteurs environnementaux, économiques et sociaux qui compliquaient la prise de décisions, l'Institut mondial des données et le Département de l'action humanitaire et du relèvement de l'OIM collaboraient dans toutes les sphères de l'Organisation pour améliorer la préparation et les mesures préventives grâce à l'analyse de données et à la modélisation.

105. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs États Membres ont reconnu que des données ventilées fiables sur la migration contribuaient de manière déterminante à l'élaboration de politiques migratoires efficaces ; à l'accès à des migrations sûres, régulières et ordonnées, et par là même à la protection des droits des migrants ; à la coordination des politiques et des programmes ; et à la préparation et aux mesures préventives. À cet égard, l'exploitation des informations obtenues grâce à la Matrice de suivi des déplacements et au projet sur les migrants portés disparus permettrait de mieux comprendre les risques de protection auxquels les migrants étaient confrontés et d'y remédier. De manière générale, les travaux menés par l'OIM dans le domaine des données permettraient d'améliorer plus avant la compréhension collective des facteurs, schémas et profils de migration observés le long des routes migratoires, y compris les mouvements interrégionaux et intrarégionaux. Cela permettrait d'élaborer des politiques plus efficaces et fondées sur des éléments factuels, et d'améliorer la préparation, les activités de prévision et les mesures préventives. En outre, cela permettrait de mieux étayer la communication et les discours sur la migration et les déplacements sur la base de faits et d'éléments concrets.

106. Un État Membre, tout en reconnaissant que la Matrice de suivi des déplacements était un outil fiable et une source essentielle de données sur les déplacements qui éclairait les programmes de l'OIM et de ses partenaires humanitaires, facilitant des interventions fondées sur des éléments factuels, a souligné qu'il était essentiel d'assurer l'appropriation et la direction à l'échelle nationale des données et analyses sur les déplacements.

107. Une représentation a mis en avant le pouvoir de la coopération régionale face aux défis posés par la migration. Le projet de l'Institut mondial des données de déployer des initiatives exploitant des données continentales constituait un immense pas en avant à cet égard. Une autre représentation a appelé l'Administration à continuer d'informer les États Membres des faits nouveaux en matière de données par des échanges réguliers et la publication d'études et de rapports.

108. Deux orateurs ont estimé que la collecte et l'analyse des données sur la migration et les déplacements forcés étaient souvent fragmentées et qu'il y avait lieu d'améliorer la coordination, la cohérence et la compatibilité entre les ensembles de données au sein du système des Nations Unies et à l'échelle mondiale. À cet égard, l'engagement conjoint de l'OIM et du HCR en faveur du renforcement de la coopération dans le domaine des données a été accueilli avec satisfaction. En outre, la collecte et la gestion des données devraient respecter le principe consistant à « ne pas nuire » et tenir dûment compte du droit des migrants et de leur famille à la vie privée.

109. La représentation d'un groupe de pays et plusieurs États Membres ont souligné les efforts considérables qu'ils avaient consentis au cours des dernières années pour améliorer la coordination et la gestion des données, notamment par l'adoption de cadres opérationnels, la création de bureaux nationaux des migrations et des statistiques, la mise en place d'observatoires, de centres et de tableaux de bord relatifs aux migrations et la participation à des initiatives régionales. Ils ont mis en avant le rôle déterminant joué par l'OIM dans l'instauration d'une connaissance commune des routes migratoires depuis les pays d'origine et de transit et dans la détection rapide des nouvelles tendances migratoires.

110. Les aperçus des données à l'échelle nationale élaborés par l'Institut mondial des données ont été salués, certains États Membres espérant que ces ressources, ainsi que d'autres outils de données sur la migration, seraient bientôt disponibles sur le Portail mondial sur les données migratoires dans des formats plus facilement accessibles et dans les langues officielles de l'OIM, afin d'appuyer l'élaboration de politiques publiques et de cadres juridiques nationaux sur la migration. Une prochaine étape déterminante consistait à renforcer les capacités à l'échelle mondiale permettant d'utiliser les données pour la prise de décisions en matière de politiques migratoires et d'aide humanitaire.

111. Le dispositif d'alerte rapide et l'outil de suivi de la transhumance, entre autres efforts destinés à améliorer plus avant la méthodologie de la Matrice de suivi des déplacements et à normaliser l'approche de terrain associée, ont également été salués, de même que l'approche de l'OIM en matière de modélisation des effets du climat.

112. Deux représentations ont encouragé l'OIM à poursuivre sa coopération dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données avec d'autres organisations et institutions afin d'accroître l'interopérabilité et d'éviter les chevauchements. D'autres États Membres ont invité l'Organisation à intensifier sa coopération avec les États Membres et le secteur privé afin de promouvoir une approche multisectorielle.

113. Deux représentations, faisant observer que l'Institut mondial des données avait déjà obtenu des résultats notables par ses efforts de collaboration, ont salué le fait que l'OIM étendait ses partenariats – notamment avec le Complex Risk Analytics Fund (Fonds pour l'analyse des risques complexes) et Microsoft – afin d'améliorer la Matrice de suivi des déplacements.

114. L'Administration a constaté avec satisfaction que les États Membres estimaient, comme elle, que les données constituaient une priorité stratégique à des fins d'action (sauver des vies et contribuer à trouver des solutions aux déplacements), d'analyse (aider tous les États Membres à faciliter des migrations régulières) et de prévision. Au cours des 12 mois à venir, l'Institut mondial des données, en collaboration avec les pôles régionaux de données et les bureaux de pays de l'OIM, s'emploierait avant toute chose à mettre en avant des solutions aux déplacements fondées sur des données, afin de renforcer la résilience et de promouvoir des stratégies d'adaptation au changement climatique. Le deuxième rapport mondial périodique sur l'état d'avancement des solutions aux déplacements internes (rapport PROGRESS), élaboré conjointement avec l'Université de Georgetown (Washington, D.C.), serait publié plus tard dans l'année et rendrait compte des progrès réalisés dans près de 30 pays. L'Institut continuerait de fournir des éclairages détaillés sur les facteurs de migration ainsi que des données ventilées sur les migrations. Il travaillerait de concert avec d'autres unités de l'OIM selon une approche associant l'ensemble de l'Organisation afin d'assurer un lien entre les activités de l'OIM en matière de prévision et la préparation sur le terrain.

115. Le Comité permanent a pris note des documents S/34/7 et S/34/8, ainsi que des observations faites par les États Membres et l'Administration.

Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement

116. L'Administration a présenté, à l'aide d'un diaporama, le document S/34/5 intitulé Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport final pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023). Plus de 17,5 millions de dollars É.-U. avaient été mis à disposition en 2023 pour soutenir des États Membres en développement. L'Administration a remercié les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, des Philippines et du Portugal pour leurs contributions au Fonds, ainsi que les Gouvernements de l'Italie et du Japon pour le financement de postes d'administrateur auxiliaire. Les projets sur la migration, l'environnement et le changement climatique avaient enregistré la plus forte demande, et la disposition croissante des gouvernements à se saisir du lien entre la migration et le changement climatique se traduisait par un intérêt accru pour les projets axés sur la mobilité climatique. Ces projets visaient plusieurs effets directs à long terme figurant dans le Cadre stratégique de résultats de l'OIM – qui présentait la théorie du changement sur laquelle reposait le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 – et la plupart portaient sur les effets directs 3a (voies de migration régulières durables et adaptées) et 3c (coordination des cadres politiques et juridiques en matière de migration).

117. Sur les 89 projets achevés en 2023, 20 % avaient bénéficié de fonds complémentaires et la continuité des autres projets avait été assurée par les gouvernements bénéficiaires concernés, ce qui témoignait de l'efficacité et des effets positifs des financements d'amorçage que le Fonds avait vocation à fournir.

118. En 2023, un certain nombre de produits portant sur la gestion des connaissances avaient été établis par le Fonds, notamment une brochure actualisée sur l'innovation, des examens thématiques et la méta-analyse annuelle des évaluations de projets. Un rapport disponible sur le site Web du Fonds portait sur la valeur ajoutée du Fonds, dressant le bilan de plus de 20 années d'activité, et devait servir de ressource interne et externe mettant en évidence ce qui faisait du Fonds une source unique de financement sur le plan mondial, à l'appui de la gouvernance des migrations.

119. Le Comité permanent a visionné un court film sur l'action menée par le Fonds de l'OIM pour le développement en Sierra Leone en lien avec un projet visant à aider le Gouvernement et les communautés concernées à faire face à la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique.

120. Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreuses représentations ont remercié le Fonds pour son action et se sont réjouies à la perspective de la poursuite de la collaboration entre l'Organisation et leurs gouvernements respectifs sur un large éventail de projets. Un orateur a salué l'attachement du Fonds aux initiatives en faveur de la gestion des connaissances, qui avaient abouti à de précieux outils et méthodes que les États Membres pouvaient adopter pour améliorer leurs systèmes de gouvernance des migrations et la cohérence de leurs politiques.

121. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction quant à l'importance accordée par le Fonds au lien entre la migration et le changement climatique et une autre a appelé tout spécialement l'attention sur l'action menée par le Fonds en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

122. Un groupe régional a appelé le Fonds à intensifier l'aide apportée à sa région aux fins d'initiatives relatives à l'économie verte, et une oratrice a exhorté les pays auxquels l'exode des compétences profitait à investir dans des dynamiques mutuellement bénéfiques pour les pays en développement. Une autre oratrice a souligné qu'il y avait lieu d'adopter une approche plus globale et mieux concertée pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière. Elle a appelé l'OIM

à mobiliser un soutien financier en faveur des pays en développement, afin d'alléger la charge liée à l'accueil d'un nombre croissant de migrants et de réfugiés.

123. En réponse aux observations et aux questions des États Membres, l'Administration a indiqué que les budgets disponibles dans les différentes régions dépendaient du nombre d'États Membres remplissant les conditions requises qu'elles comptaient. Les retards observés dans la mise en œuvre de certains projets s'expliquaient par les perturbations liées à la pandémie de COVID-19.

124. Le Comité permanent a pris note du document S/34/5 intitulé Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport final pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023), ainsi que des observations faites par les États Membres et l'Administration.

Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires

125. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a dit que, dans une année marquée par des crises incessantes, l'OIM avait tiré des enseignements aux côtés des communautés touchées par ces crises. L'OIM adoptait une approche axée sur les solutions, qui consistait à intégrer la protection et à rechercher des solutions durables pour les personnes touchées. Il était à la fois impératif sur le plan moral et prudent sur le plan financier que l'Organisation œuvre dans le domaine non seulement de la réponse, mais aussi de la préparation et de l'adaptation au changement climatique.

126. L'Administration, présentant le rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires à l'aide d'un diaporama, a donné un aperçu du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. En 2023, l'OIM avait dépensé 2,5 milliards de dollars É.-U. aux fins de la réponse à des crises migratoires, ce qui lui avait permis de venir en aide à 31,6 millions de personnes – dont 49 % de femmes et de filles – dans 168 pays. Elle avait assuré huit interventions de niveau maximal – un nombre sans précédent – en Afghanistan, en Éthiopie, en Haïti, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, en Türkiye et dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. À la fin de l'année, seules les interventions en Ukraine et au Soudan étaient toujours coordonnées depuis le Siège ; la réduction du niveau des interventions était un indicateur positif des capacités institutionnelles et de la souplesse opérationnelle permettant de passer d'une coordination depuis le Siège à une réponse durable à l'échelle régionale ou nationale.

127. L'OIM était particulièrement bien placée pour apporter une réponse multidimensionnelle en vue de protéger les migrants, qui allait des interventions en matière d'abris et d'établissements aux opérations de coordination et de gestion des camps, ainsi qu'à la gestion de 18 pôles humanitaires contribuant à réaliser des gains d'efficacité à l'échelle du système et à améliorer l'accès aux zones touchées avec l'appui de la Matrice de suivi des déplacements. En 2023, l'OIM avait fourni des services de protection spécialisés, notamment sous la forme de programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre, de consultations de soins de santé primaire ainsi que d'un soutien en matière de santé mentale et d'un soutien psychosocial. En outre, elle avait aidé 15 pays pilotes à élaborer des stratégies pour trouver des solutions aux déplacements, avec des interventions touchant à la paix et au relèvement ayant bénéficié à 2,5 millions de personnes, et facilité la réinstallation de 150 000 réfugiés et le retour volontaire pour raisons humanitaires de 25 000 migrants.

128. Parmi les leviers et les considérations transversales des interventions menées en 2023, on pouvait citer les mesures d'ancrage local visant à renforcer le rôle moteur et les capacités d'intervention des acteurs nationaux, notamment les partenariats noués avec des organisations locales dirigées par des femmes ; les financements directs accordés à des organisations non gouvernementales par l'intermédiaire du Fonds de réponse rapide ; et la constitution, dans 13 pays, de stocks mondiaux prépositionnés d'articles ménagers essentiels, de matériel de construction d'abris

et dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de médicaments et de fournitures médicales provenant d'entrepôts de l'OIM. Quelque 73 nouveaux responsables de la PSEA avaient été nommés dans près de 50 pays et la présence de points de contact PSEA avait été assurée dans 146 pays. Des mécanismes de plainte et de retour d'informations multicanaux assuraient la responsabilité vis-à-vis des populations touchées par des crises. En outre, l'OIM avait investi à plus grande échelle dans l'analyse des conflits afin d'éclairer ses interventions et d'atténuer les risques de préjudice. Sa plateforme mondiale de gestion des crises prenait en compte les interventions en matière de préparation et de réduction des risques de catastrophe. L'Organisation avait publié 47 plans de riposte en cas de crise, au profit de 44 millions de personnes.

129. Réagissant à l'exposé, le Groupe des États d'Afrique a appelé l'attention sur le sous-financement considérable des plans de réponse aux 17 crises humanitaires qui frappaient le continent, moins de 25 % des fonds nécessaires ayant fait l'objet d'annonces de contributions. Le Groupe a félicité l'OIM pour l'énergie et l'expertise qu'elle avait déployées afin de répondre sans délai aux besoins urgents des populations touchées par une crise en fournissant des abris, de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux, pour son engagement en faveur d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et pour l'importance qu'elle accordait à la facilitation de voies de migration sûres et régulières, en offrant des services de protection aux groupes vulnérables et en promouvant la réintégration durable et la résilience communautaire. Le Groupe a appelé les donateurs à octroyer des fonds sans affectation spéciale pour permettre à l'OIM de répondre rapidement et avec souplesse aux besoins émergents. Il a demandé à l'OIM d'intensifier ses efforts de sensibilisation afin d'améliorer la gestion des migrations, d'améliorer les cadres de protection et d'assurer le respect des droits et de la dignité des migrants. Il a souligné qu'il était urgent de mettre en œuvre des initiatives qui s'attaquaient aux causes profondes des déplacements et de la migration et s'est dit gravement préoccupé par les décès de migrants empruntant des voies irrégulières depuis l'Afrique vers l'Europe. En outre, il a appelé l'OIM à apporter une assistance et un appui aux mécanismes visant à faciliter des voies sûres, ordonnées et régulières conformément au Pacte mondial sur les migrations.

130. Un État Membre a sollicité l'aide de l'OIM pour faire face aux difficultés qu'il rencontrait en lien avec la migration depuis les zones rurales vers les zones urbaines.

131. Le Comité permanent a pris note de l'exposé et des observations faites par les États Membres.

Informations actualisées sur la stratégie de mobilisation des ressources de l'OIM et les possibilités de financement

132. L'Administration a présenté, à l'aide d'un diaporama, les efforts déployés par l'OIM pour mobiliser des ressources en décrivant, dans un premier temps, le paysage de donateurs caractérisé par une concurrence accrue auquel faisaient face tous les organismes alors que l'aide publique au développement reculait. En dépit de cette situation, l'OIM avait levé un montant record de 3,5 milliards de dollars É.-U. en 2023, et les financements obtenus jusqu'alors en 2024 étaient de 14 % supérieurs aux montants enregistrés à la même période de l'année précédente.

133. Selon l'évaluation de l'OIM réalisée en 2023 par le MOPAN, l'Organisation disposait de capacités relativement limitées à des fins de mobilisation de ressources, de visibilité des donateurs et d'informations les concernant, ou pour rechercher de nouvelles sources de financement. Donnant suite à cette conclusion, l'Administration s'était engagée à adopter une approche plus systématique et institutionnelle en matière de financement. La nouvelle stratégie de mobilisation des ressources mise en place depuis l'arrivée de la nouvelle Directrice générale s'inscrivait dans le droit fil du Plan stratégique 2024-2028 et reposait sur trois piliers : diversifier les sources de financement et accroître

la qualité des financements ; investir dans les personnes et les systèmes de façon à améliorer les capacités en matière de mobilisation des ressources ; accroître la reconnaissance des donateurs, la responsabilité à leur égard et les efforts de sensibilisation à leur intention. Grâce à la nouvelle stratégie, les financements obtenus auprès des donateurs autres que les dix principaux avaient augmenté de près de 40 %, les financements directs d'institutions financières internationales de 76 %, les financements d'États non membres de 35 % et les financements du secteur privé de 36 %.

134. La Directrice générale était résolue à faire de la visibilité et de la reconnaissance des donateurs un axe de travail institutionnel, tandis que l'Administration utilisait une liste de vérification pour veiller à ce que ses partenaires et donateurs soient reconnus et valorisés.

135. Un groupe régional s'est félicité des efforts qui avaient été déployés pendant le processus de réforme structurelle pour tirer parti des contributions traditionnelles des gouvernements et des communautés de donateurs, ainsi que des possibilités identifiées pour accroître les financements à affectation spéciale et sans affectation spéciale. L'OIM avait besoin de financements adéquats et durables pour mener à bien son action vitale. Par conséquent, les États Membres du groupe appuieraient les appels de fonds de l'OIM, et demandaient aux communautés de donateurs de l'OIM d'accroître les contributions qu'ils versaient à l'Organisation. Ils remerciaient sincèrement les donateurs pour l'appui solide qu'ils avaient fourni au fil des années.

136. Le Comité permanent a pris note de l'exposé et des observations faites par les États Membres.

Partenariats de l'OIM avec le secteur privé

137. L'Administration a présenté, à l'aide d'un diaporama, les activités de l'OIM en matière de mobilisation du secteur privé. Avec l'appui de la Directrice générale ainsi que des bureaux régionaux et de pays, 30 millions de dollars É.-U. avaient été levés pendant la première année couverte par la Stratégie de mobilisation du secteur privé pour la période 2023-2027 et le nombre de partenaires du secteur privé avait augmenté pour passer à 58. En outre, l'Organisation pouvait désormais compter sur 11 ambassadeurs itinérants qui mettaient à profit leur notoriété pour diffuser des informations sur l'action importante que menait l'OIM et sur la nécessité de permettre des migrations sûres.

138. Dans le cadre de ses efforts visant à intensifier la mobilisation du secteur privé, l'Organisation investissait dans la collecte de fonds numérique afin de développer les financements souples, et élaborait des outils et des ressources à même d'appuyer les activités de mobilisation des bureaux de l'OIM à l'échelle locale.

139. Un groupe régional a salué les efforts consentis par l'OIM pour stimuler la collaboration entre le secteur privé et la communauté mondiale chargée des migrations et, ainsi, tirer parti des ressources, des connaissances spécialisées et des réseaux du secteur privé pour créer des solutions innovantes qui répondraient aux besoins divers des migrants du monde entier.

140. Le Comité permanent a pris note de l'exposé et des observations faites par les États Membres.

Autres questions

141. La Directrice générale a adressé ses sincères remerciements à M. Joseph Appiah, Contrôleur financier et Directeur du Département de la gestion financière et administrative, qui prendrait bientôt sa retraite, et à Mme Irena Vojáčková-Sollorano, Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes par intérim, dont l'affectation spéciale prendrait fin prochainement, pour le dévouement

avec lequel ils avaient servi l'Organisation pendant de nombreuses années. La Présidente et les membres du Comité permanent se sont associés à ces remerciements.

142. Un État Membre a demandé s'il était possible que le Comité permanent se penche sur ses dates de réunion, étant donné que de nombreuses missions permanentes ne disposaient pas des ressources nécessaires pour participer aux multiples réunions que les différentes organisations internationales tenaient généralement en juin à Genève. La Présidente a dit que l'OIM était consciente de ce problème que rencontraient toutes les organisations basées à Genève, même les missions permanentes dotées d'effectifs suffisants ayant des difficultés à assurer une présence lors de toutes les réunions.

Clôture de la session

143. La Présidente a déclaré close la trente-quatrième session du Comité permanent des programmes et des finances le jeudi 13 juin 2024 à 17 h 25.